

Jean-Arnold de CLERMONT

Jean-Arnold de Clermont fut président du Conseil de la Fédération protestante de France, de l'été 1999 à l'été 2007. Il aborde ici une question qu'il put suivre de près dans le cadre de sa charge et qui illustre la difficulté de réunir institutionnellement les communautés.

Pourquoi les Assemblées de Dieu n'ont-elles pas intégré la Fédération Protestante de France ?

Le titre même de cet article exigerait qu'il soit écrit par un membre responsable au niveau national des Assemblées de Dieu (ADD). Ma perspective sera plutôt d'éclairer comment, vu de la Fédération protestante de France, nous avons vécu une intense période de relations en vue de cette adhésion, et compris la réponse négative qui l'a suivie.

Les premiers contacts.

Lancés en 1930, en France, par le prédicateur anglais, Douglas Scott, les ADD eurent, on s'en doute, bien des contacts avec les protestants de France, notamment avec les milieux évangéliques. Toutefois, c'est en décembre 1978 que le Pasteur Roland Cosnard, de Nîmes, prend contact avec le Président de la FPF, le Pasteur Jacques Maury, en vue de lui demander les conditions d'admission à la FPF. Il s'est entretenu de ce projet avec quelques collègues ; il sait que cela ne rencontrera pas l'approbation de tous sur le plan national, mais il veut y engager la région Sud des ADD.

Jacques Maury en parle au Conseil de la FPF de mars 1979 et il écrit alors à Roland Cosnard pour souligner trois points : 1. La FPF est une Fédération d'Églises ; or, les demandes diverses reçoivent de pasteurs individuels. 2. Tout en reconnaissant le caractère congrégationaliste des ADD, il souhaite que la FPF demeure une Fédération d'unions ou de fédérations d'Églises, de peur que des communautés isolées n'aient qu'un lien théorique avec la FPF. 3. Il insiste sur la nécessité de la collaboration au niveau local des communautés qui dépendent des Églises membres de la FPF.

En avril, Roland Cosnard répond qu'il a informé la Convention Régionale du Midi et que le sujet sera présenté en juin à la Convention Nationale. Mais il s'interroge sur deux informations rapportées par ses collègues : des pasteurs homosexuels de l'Église réformée de France auraient adhéré à la FPF ; la FPF aurait laissé entendre que les pentecôtistes seraient favorables à la loi Veil sur l'avortement ! Il demande qui devrait adhérer à la FPF : un nombre significatif d'Assemblées, ou la totalité du mouvement des ADD ?

Jacques Maury lui répond et l'informe d'un chantier engagé par le Conseil de la FPF sur les 'conditions spirituelles d'appartenance à la FPF'. Deux ans plus tard, Roland Cosnard en demande le texte, paru en 1981. Long silence ensuite, du moins dans les archives de la FPF. Jusqu'en 1989, où une nouvelle lettre de Roland Cosnard interroge le président de la FPF, il s'agit alors de Jacques Stewart, sur une adhésion éventuelle de sa communauté à la FPF.

Comme le résume un document remis à la Convention nationale de Jozerand en 2000 : « 1979-1989 – le Pasteur Roland Cosnard rencontre régulièrement, à *titre personnel*, des représentants de la FPF » (*C'est moi qui souligne*). Toutefois, il est significatif que ces premiers contacts comprennent comme en condensé ce qui caractérisera le dialogue à venir : les conditions spirituelles d'appartenance, les conditions juridiques, les différences régionales, et aussi quelques suspicions, parfois sans fondement.

Dix ans de dialogues exploratoires.

De 1990 à 1999 un groupe de dialogue ADD – FPF est institué. Des pasteurs des ADD et de la FPF se rencontrent quatre ou cinq fois par an rue de Clichy à la Maison du protestantisme. On apprend à se connaître. Des dialogues ont lieu autour de thèmes importants comme le baptême et la cène, les lieux d'autorité dans l'Eglise, pasteurs, diacres, anciens. Des ouvrages servent de base aux rencontres : « Le retour de Dieu », de Harvey Cox ; la thèse de doctorat du pasteur Doug Jeter, « Retour à une foi simple » ; la présentation du protestantisme français dans l'ouvrage « En compagnie de beaucoup d'autres », avec un débat très riche sur le chapitre de Jean-Paul Gabus concernant le dialogue entre les religions.

Cette période de dialogues est ponctuée de rendez-vous institutionnels : une synthèse des travaux est présentée aux Conventions de 1995 dans un document 'Bilans et perspectives'. La poursuite des dialogues est mise aux voix et reçoit un assentiment de 79,4% des votants. La Convention de Marseille désigne 'officiellement' huit pasteurs pour la commission de dialogue avec la FPF. En 1998, le pasteur Jacky Argaud qui préside cette commission pour la FPF intervient à la Convention nationale de Toulouse. Enfin en 1999 une délégation des ADD participe aux Assises de la FPF à Versailles.

Les sujets de dialogue ne manquent pas. Mais la FPF constate, pour ce dialogue, comme pour d'autres engagés avec les Adventistes ou différentes Eglises pentecôtistes, qu'ils ne touchent pas les Eglises locales, ou fort peu. Que signifieraient des adhésions qui ne seraient pas portées par une majorité de celles-ci ? Aussi au lendemain du premier Conseil après les Assises de Versailles, le président de la FPF écrit aux uns et aux autres pour ouvrir une nouvelle phase.

Devenu président de la FPF (depuis le 1^{er} juillet 1999), j'écris le 3 mars 2000 : « Pour que ces dialogues soient menés de manière efficace – c'est-à-dire qu'ils permettent de vérifier d'un côté comme de l'autre une volonté d'écoute, de respect mutuel, de recherche d'une parole commune dans la ligne de la Charte de la FPF [adoptée en 1993] – nous mettrons en place dans les six mois à venir des outils de travail, guides pour les dialogues, 'carte' des localisations des Eglises, équipe d'évaluation... et nous nous fixons une durée, deux ou trois ans, pour les conduire au but, c'est-à-dire des candidatures officielles confirmées de la part des Eglises hors-Fédération protestante et un accord formellement ratifié par l'Assemblée générale ». La commission de dialogue du 9 mars entérine le processus et pose la question de la structure que les ADD devront proposer pour être le vis-à-vis institutionnel de la FPF. S'engage désormais une nouvelle étape.

Dialogue élargi et motifs d'un refus.

De 2000 à 2003, les ADD et la FPF suivent de près l'évolution des dialogues régionaux à travers les réunions régulières de la commission ad hoc. D'une part, on y fait le point sur les situations locales, l'un ou l'autre membre de la commission décidant d'intervenir directement ou de faire intervenir un médiateur pour mettre de l'huile dans les rouages. On continue, d'autre part, à aborder quelques sujets clés comme celui de l'œcuménisme. Mais la commission réfléchit surtout aux conditions juridiques d'adhésion. Pour finalement conclure que les ADD devront choisir la structure qui leur semble la plus apte à représenter une majorité 'à définir' d'Eglises locales adhérentes, les autres pouvant rejoindre par la suite.

Le calendrier choisi par la FPF est fixé : demande formelle d'adhésion en février 2003 ; Assemblée de la FPF délibérant sur les demandes en mars, Assemblée extraordinaire de la FPF en novembre pour se prononcer sur les adhésions. En fait, l'Assemblée générale de mars 2003, informée sur la demande de report prise en Conseil de l'UNADF (Union Nationale des ADD de France), dit sa reconnaissance pour le chemin parcouru, partage le constat que les dialogues doivent être poursuivis, mais fixe une échéance à septembre 2005 pour ne pas s'installer trop longtemps dans des dialogues préparatoires. Mais lors de leur Convention nationale du printemps 2004, les ADD renoncent à leur demande d'adhésion.

Que s'est-il passé ? En 2001 déjà, le procès verbal de la commission nationale de dialogue signale que quatre régions ADD sur treize ont un fort pourcentage de voix contre : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Provence-Côte d'Azur et Normandie. Lors de la rencontre de la Commission en octobre 2002, un intéressant débat s'instaure entre représentants des ADD pour estimer les chances de succès. Michel Forey, président de la Fédération nationale des ADD, pense que le vote se fera sur la continuation du dialogue, ou la demande d'adhésion, avec un tiers de voix favorable à celle-ci, un tiers d'indécis, un tiers de voix

contre. Jacky Leprat (Rennes) estime, lui, un accord probable à 75%. Un autre penche plutôt pour une demande de poursuite des dialogues locaux.

Un dossier est envisagé pour la Convention régional France Nord et pour tous les pasteurs de France. Il comprendra un bilan des dialogues, une présentation des grands enjeux de la FPF, un résumé du débat contradictoire de 2001 à la Convention nationale, une simulation pour comprendre l'adhésion et des pièces annexes. A ma connaissance, ce dossier n'a jamais été diffusé.

Par ailleurs, en cette même fin d'année 2002, j'ai un vif échange par courrier avec le président de l'Union nationale des ADD, le pasteur Alain Denizou (Perpignan) qui s'en prend au dossier du Conseil permanent luthéro-réformé (CPLR) sur l'homosexualité, rendu public en juin de la même année. Il se réclame des 433 pasteurs des ADD et de leur opposition 'unanime' contre ce dossier. Je dois lui rappeler qu'après douze ans de dialogue avec la FPF, il semble ne pas avoir fait la différence entre FPF et Eglises membres, à moins que cette confusion ne soit entretenue à dessein ; que la culture de dialogue qui existe au sein de la FPF l'autorise pleinement à interpeller les Eglises membres du CPLR ; que la FPF attend des ADD une information sans confusion.

Je viens en fait de décrire ce que sont les causes réelles de l'échec des dialogues en vue d'une demande d'adhésion des ADD à la FPF : de la part de ceux qui espéraient cette adhésion, je crois qu'il y a eu un manque de conviction dans la défense du dossier. Par optimisme probablement, avec l'idée que les votes en faveur de la poursuite du dialogue en 1995 se retrouveraient en 2003. Mais l'enjeu n'est plus le même ; il s'agit désormais d'adhésion, donc de se lier à la FPF. Du coup, les instruments d'information et de plaidoyer n'ont pas été réalisés et diffusés, dans un milieu ecclésial où les pasteurs jouent un rôle déterminant !

Plus précisément, il me semble que des dirigeants nouveaux sont apparus ; ils appartiennent au tiers souvent mentionné d'opposants au projet d'adhésion. Contre le mouvement au sein des ADD en faveur de l'adhésion à la FPF, ils développent une position de repli, celle des relations avec l'Alliance Evangélique, et la Fédération Evangélique de France, qui donne naissance en 2001 au Conseil national des Evangéliques de France (CNEF). Comme on l'a vu, ceux-ci n'hésitent pas à entretenir la confusion entre la Fédération protestante de France et telle ou telle Eglise membre de la FPF sur des questions sensibles comme celle de l'homosexualité ou des relations avec les autres religions.

Et après.

Tout au long de ces années, les relations entre la FPF et les ADD se sont toujours poursuivies notamment dans les rapports avec la société française. Information mutuelle, réflexion partagée sur la protection sociale des pasteurs et de leur famille, engagements

dans la défense du protestantisme – je pense particulièrement à la réaction contre *Le Nouvel Observateur* lorsqu’il publie en 2004 un article sur ‘Les évangéliques, la secte qui veut gouverner le monde’... Pendant plusieurs années, la FPF invite les ADD et la Fédération évangélique de France à une réunion annuelle pour faire le point sur toutes questions communes. Depuis, un dialogue s’est développé sous la forme de trois rencontres annuelles entre le CNEF et la FPF, notamment par l’intermédiaire des Eglises membres des deux institutions.

En termes d’adhésion, la situation est plus difficile. La FPF a accepté comme membres, en 1975 la Mission Evangélique Tzigane de France (Vie et Lumière) issue des Assemblées de Dieu ; en 1995, l’Union d’Eglises Chrétiennes Evangéliques (UECE), issue des Assemblées de Dieu de Bretagne. Depuis de nombreuses années, la FPF, saisie de nouvelles demandes d’adhésions d’Eglises issues des ADD a bloqué ces demandes en attendant une décision d’ensemble. Une Union d’Eglises des ADD du sud-ouest (UCCE) s’est constituée qui demande son adhésion à la FPF. De même Mulhouse demande son adhésion. Après le refus en 2004 de l’Union Nationale des ADD de créer une structure d’adhésion pour les Eglises des ADD désireuses de se joindre à la FPF, la FPF en 2006 a rouvert la perspective d’adhésions séparées.

C’est en définitive, l’UECE qui sert aujourd’hui de structure d’accueil pour ces Eglises, la FPF ne pouvant qu’encourager ses Eglises pentecôtistes membres à un dialogue les unes avec les autres et des rapprochements institutionnels si possible. Ainsi la porte reste ouverte pour les Eglises des ADD qui souhaitent adhérer à la FPF. Cela répond à une impatience compréhensible de certaines qui n’acceptent plus d’interminables tergiversations lorsqu’il s’agit de trouver les voies et moyens d’une parole commune protestante dans la société contemporaine.

Jean-Arnold de CLERMONT